

## COMMUNE DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

---

### AVIS AU PUBLIC FAISANT CONNAITRE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR L'ALIGNEMENT DU CHEMIN DES PEPINS

Par arrêté n°2019-197 du 30 septembre 2019, le Maire de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'alignement du chemin des Pépins.

Monsieur Yves MONTAUBIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire.

L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes du 28 octobre 2019 au 13 novembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- Le lundi 28 octobre 2019 de 9h à 12h
- Le mercredi 13 novembre 2019 de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou sur l'adresse mail suivante prévue à cet effet : [enquetepublique-alignementpepins@ville-st-thibault.fr](mailto:enquetepublique-alignementpepins@ville-st-thibault.fr) ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Thibault-des-Vignes, Place de l'Église, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Maire dès publication du présent avis.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes aux heures habituelles d'ouverture pendant 1 an.

L'alignement du chemin du Chemin des Pépins sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire : Sinclair VOURIOT